



Vol. 32 No 3 | décembre-janvier 2023

L'AJOUT Municipal

J
O
Y
E
U
S
S
E
S


F
Ê
T
E
S



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saint-paulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

Lundi 9 janvier 2023
Mercredi 1^{er} février 2023
Mardi 7 mars 2023

SOMMAIRE

Mise à jour.....	2
Message du conseil.....	3
Avis public O.T.J. Saint-Paulin.....	4
Pensez achat local.....	5
Une grande bénévole n'est plus....	6
Prudence sur les routes.....	7
Avis public calendrier séances.....	8
Une citoyenne se distingue	9
Les séances du conseil.....	11
Les souhaits des Fêtes.....	28
Le club Joie de vivre.....	29
Le calendrier des collectes.....	31

Bonne lecture!

SHAWINIGAN

- Du lundi au vendredi
- Abris à côté de l'église (Express Vert)
- Correspondance de l'Express Vert vers l'Express Mauve au restaurant Le Villageois à Charette
- Aller simple 6\$ / passe mensuelle 60\$ ou 80\$
- RÉSERVATION OBLIGATOIRE

TROIS-RIVIÈRES

- Du lundi au samedi
- Abris à côté de l'église
- Aller simple 6\$ / passe mensuelle 60\$ ou 80\$
- SANS RÉSERVATION (avec réservation le samedi)



TRANSPORTS
COLLECTIFS
MRC de Maskinonge
819.840.0603
www.ctcmaskinonge.org

La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi : de 17h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 4 décembre 2022

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

Notre village, Notre Fierté,

Bonjour citoyens – citoyennes,

Le mois d'octobre nous est revenu cette année, avec ses belles couleurs, et le village s'est transformé en Jardin de Guimauves géantes et surprise des petites boules blanches à décorer par les enfants.

Octobre très occupé :

- Animation Party des Guimauves;
- Visite du site Le Dragon en feu;
- Halloween des enfants.

Les gens de Saint-Paulin sont fiers et contents de voir les belles guimauves et les superbes Fleurs géantes près de l'église qui attirent la visite et les touristes.

Je veux souligner le travail colossal et bénévole de monsieur Marc-André Lessard, principal organisateur et responsable du projet et à l'ensemble de son équipe.

FÉLICITATION ET UN MERCI vraiment spécial.

Merci aux citoyens – enfants – artistes – industries – commerces – organismes – commanditaires – municipalités – MRC de Maskinongé – députés – bénévoles qui ont travaillé à décorer leur guimauve tellement originale.

Quelle belle initiative de célébrer l'Halloween avec les enfants de l'école des Vallons, des garderies de la municipalité à l'église le 31 octobre dernier.

MERCI à tous les BÉNÉVOLES pour votre soutien et votre temps si précieux.

Le Conseil municipal de Saint-Paulin,

Claude Frappier, maire



AVIS PUBLIC **À LA POPULATION DE SAINT-PAULIN** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Je soussignée, Josée Deschesnes, secrétaire de l'O.T.J. St-Paulin inc., vous convoque par la présente à l'assemblée générale annuelle des membres de l'O.T.J. St-Paulin inc., qui se tiendra le **MARDI 20 DÉCEMBRE 2022**, à 19 h, au Centre multiservice Réal -U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.

Lors de cette assemblée se tiendra :

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR LES SIÈGES #1, #2, #3, #4, #5 ET #6

NOTES: *Ce nouveau mandat concernant les sièges # 4, # 5 et # 6 sera en vigueur du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 inclusivement.*

Membres de l'O.T.J. St-Paulin inc.

Toute personne physique âgée de 18 ans et plus résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin ou étant propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paulin est considérée comme un membre de l'organisme.

Procédure d'élection

Tout membre intéressé à déposer sa candidature doit le faire par écrit, sur un formulaire préparé à cette fin et disponible au bureau de l'organisme, en spécifiant le siège sur lequel il se présente. La déclaration de candidature doit être signée par le membre intéressé qui soumet sa candidature et par aux moins deux (2) autres membres qui appuient sa candidature.

La déclaration de candidature doit être remise à la secrétaire-trésorière de l'organisme, ou au directeur-général de la municipalité de Saint-Paulin, avant 16 heures, le jour de l'assemblée générale annuelle.

La secrétaire-trésorière de l'organisme ou le directeur général de la municipalité de Saint-Paulin agit comme président d'élection et il se nomme une personne pour agir comme secrétaire d'élection.

Dans le cas où il n'y pas plus d'un candidat pour un siège, la personne est élue par acclamation; dans le cas où il y a plus d'un candidat, pour un siège, un scrutin secret est tenu, la personne qui obtient le plus grand nombre de votes est déclarée élue; en cas d'égalité, un tirage au sort est effectué au cours de l'assemblée, par le président d'élection.

Pour être élu administrateur, il n'est pas nécessaire que la personne soit présente à l'assemblée générale annuelle.

Donné à Saint-Paulin, ce deuxième jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.
Josée Deschesnes, secrétaire

Pensez achat local pour Noël!

Les préparatifs de la saison des Fêtes commencent déjà et nous sommes à la recherche des cadeaux parfaits pour nos proches.

C'est l'occasion idéale d'encourager producteurs et artisans locaux.

Saviez-vous qu'il y a une grande variété de produits du terroir et de créations d'artisans à la boutique du Bureau d'information touristique de la MRC de Maskinongé?

Présentez-vous sur place pour dénicher un cadeau unique à saveur maskinongaise.

Il est même possible de commander un panier-cadeau de produits du terroir, sur réservation seulement.

Coordonnées :
Tourisme Maskinongé
Halte routière, autoroute 40 Est
Maskinongé
1 877 227-2413
info@tourismemaskinonge.com





Le temps du travail



Le temps de la retraite

Une grande bénévole n'est plus à nos côtés...

Chargée d'émotions, je voulais souligner tout ce que Madame Hélène Leblanc représentait pour nous tous, au nom du Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation Anna-Milot.

Quelques temps après son arrivée, il y a une quinzaine d'années, elle décide d'aider une fois de plus, bien entendu il ne faut pas oublier qu'elle avait été bien formée par la municipalité..., enfin « c'était en elle », de donner, de donner un petit coup de main à tous ceux qui l'entourent, ouvrir des portes barrées, poser des lumières, aider aux recettes des buanderies, ouvrir la porte à certains fournisseurs et j'en passe...

Ne perdez pas votre temps à trouver une signification au mot « bénévole » dans le Larousse ou le petit Robert, la réponse se retrouve plutôt dans toutes les actions de Madame Hélène..., toujours prête à rendre service et ce, sur tous rapports, enfin une très grande bénévole.

Femme de caractère, franc parler, excellent jugement..., pas toujours facile les réactions de chaque personne qu'elle a su envisager...

Depuis ton décès le 17 septembre 2022, tu nous manques et tu vas toujours nous manquer....

Tu es partie si vite, mais ton souvenir sera inscrit par ton exemple et se transmettra tout au long des années à venir.

Pour l'OMH-Anna-Milot

Par Danielle D. Villemure, directrice



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PRUDENCE SUR LES ROUTES

Trois-Rivières, le 1^{er} novembre 2022 – Avec la période hivernale qui s’installe, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l’importance d’adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d’être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policiers pourraient signifier des constats d’infraction s’ils constatent que la vitesse d’un automobiliste n’est pas adaptée aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l’article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l’obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s’exposent à une amende minimale de 60 \$ plus les frais et à deux points d’inaptitude.

Les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s’assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux et la plaque d’immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à une amende minimale de 100 \$ plus les frais en vertu de l’article 281 du CSR.

De plus, les propriétaires d’un véhicule immatriculé au Québec ont jusqu’au 1^{er} décembre pour munir leurs véhicules de pneus d’hiver qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige. À défaut de munir son véhicule de pneus conçus pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement, le propriétaire s’expose à une amende de 200 \$ plus les frais en vertu de l’article 440.1 du CSR.

Notons que l’utilisation de pneus d’hiver en bon état **réduit de 25 %** la distance de freinage d’un véhicule.

-30-

Sûreté du Québec
Centre de services MRC-Louiseville
819 228-2774
www.sq.gouv.qc.ca

AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PAULIN
POUR L'ANNÉE 2023

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Paulin

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, que lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2022, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Paulin, pour l'année 2023.

ANNÉE 2023
SÉANCES ORDINAIRES

Lundi,	le 9 janvier 2023
Mercredi,	le 1er février 2023
Mardi,	le 7 mars 2023
Mercredi,	le 5 avril 2023
Mercredi,	le 3 mai 2023
Mercredi,	le 7 juin 2023
Mercredi,	le 5 juillet 2023
Mercredi,	le 16 août 2023
Mercredi,	le 6 septembre 2023
Mercredi,	le 4 octobre 2023
Mercredi,	le 1er novembre 2023
Mardi,	le 5 décembre 2023

Chacune des séances ordinaires du conseil débutera à 20 heures.

Lieu : Centre multiservice Réal-U.-Guimond
3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, J0K 3G0
Téléphone : 819 268-2026
Télécopieur : 819 268-2890
Courriel : municipalite@saint-paulin.ca

Donné à Saint-Paulin, ce septième jour d'octobre deux mille vingt-deux.

Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier



Une citoyenne de Saint-Paulin se distingue

Nous côtoyons chaque jour des personnes de notre entourage sans savoir que ce sont des personnes d'exception. Le 2 novembre avait lieu le Premier Gala de l'ADISQ et Katà Makdissi-Warren ainsi que son groupe de musiciens Oktoécho ont été nominés dans la catégorie musique du monde pour son album Transcestral.

Mais qui est donc cette citoyenne et en quoi se distingue-t-elle ? Katà est née d'une mère libanaise et d'un père québécois. Elle a grandi à Québec. Lorsqu'elle avait 7 ans, une tante a donné un piano à la famille et dès l'âge de 8 ans, elle a su dans son cœur qu'elle voulait devenir musicienne. Ses études primaires ont été agrémentées de cours de piano donnés par des religieuses. Déjà au secondaire elle avait un petit orchestre d'environ 12 musiciens et à 14 ans elle dirigeait son propre orchestre et donnait des concerts dans les milieux communautaires et dans les écoles. Sa passion pour la musique l'a fait cheminer jusqu'au doctorat à l'Université de Montréal en 2001. Après son conservatoire de musique à 23 ans, elle est allée en stage en Italie, en Allemagne et en France où elle a pu peaufiner son art dans le métissage de la musique du Moyen-Orient, de l'Occident et Autochtone. Un peu avant les années 2000 Katà est allée au Liban pour étudier la musique arabe et donner des concerts.

En 2001, après ses études doctorales elle fonde l'ensemble Oktoécho. Okto car ils étaient 8 musiciens au départ et écho pour le mélange des différentes musiques du monde. Aucun ensemble à l'époque ne faisait le mélange de différentes musiques. Pour Katà, ce mélange de musique permet de s'enrichir à écouter "la différence". Elle a créé des liens et des ponts avec les différentes communautés artistiques pour penser l'orchestre différemment. Ce mélange musical l'amène à être compositrice, directrice d'ensemble et interprète. Au cours de sa carrière elle a été récipiendaire de plusieurs prix et reçoit aussi cette année le prix Betty Webster, prix qu'a reçu avant elle Yannick Nézet-Séguin, le grand chef d'orchestre.

Katà vit entre deux concerts ce qui l'amène à voyager autour du monde. Elle compose aussi pour plusieurs musiciens comme par exemple Angèle Dubeau ou pour les Orchestres symphoniques soit de Montréal, de Vancouver, de Kamloops, de Bretagne et encore.

Katà Makdissi -Warren a choisi Saint-Paulin en 2008 pour la nature, l'authenticité, l'enracinement et l'implication des citoyens. **La musique pour elle c'est un outil de guérison pour l'âme.** Son message pour les citoyens de Saint-Paulin : "On est tous cousins !". Et son message pour les jeunes : "Conserver la passion pour la musique afin de traverser la vie en beauté".

Félicitations Katà pour l'ensemble de ton œuvre et ton rayonnement. Nous sommes honorés de te côtoyer chère cousine.

Conseil municipal de Saint-Paulin

Par Claire Boucher, conseillère





LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DEUXIÈME SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 28 SEPTEMBRE 2022 À 20H

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de tous les conseillers et d'une personne dans l'assistance.
2. L'ordre du jour a été résolu l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le rapport de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil a reçu pour l'exercice 2021. Le dit rapport sera diffusé dans le prochain Ajout municipal et sur le site internet de la municipalité.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et préparé par Stéphane Bérard, CPA inc.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le dit rapport financier soit diffusé dans le prochain Ajout municipal et sur le site internet de la municipalité.
6. Il a été résolu à l'unanimité de mandater Stéphane Bérard, CPA inc pour effectuer la vérification des livres pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2022.
7. Mme Christène Leblond a suivi la formation obligatoire sur la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»

8. Aucun autre point pour l'administration générale.

AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»

9. La conseillère répondante de ce secteur signale que les prévisions budgétaires de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé ont été adoptés.
10. A l'avenir, les assemblées du conseil d'administration se tiendront au siège social, soit, au 2831 rue Henri-Paul-Milot à Saint-Paulin.

AUTRES «TRANSPORT»

11. Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur. Le conseiller répondant a assisté à l'inauguration officielle de la nouvelle ligne d'autobus Express Mauve de la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Mas kinongé.

HYGIÈNE DU MILIEU

12. Il a été résolu à l'unanimité d'informer Les Services sanitaires Asselin inc. que le Conseil municipal accepte de déplacer la collecte prévue au 25 octobre au 18 octobre 2022 et par la suite les collectes se feront aux deux semaines.
13. Il a été résolu à l'unanimité de reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec et d'appuyer les Producteurs et productrices acéricoles du Québec dans leur représentations auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme assurant la sauvegarde du potentiel acéricole dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»

14. Concernant ce secteur, le directeur général a déposé un résumé des discussions suite à la rencontre des dg du 14 septembre 2022 concernant la gestion des cours d'eau.

AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»

15. Concernant ce secteur, au point 5.1 Madame Camirand – Moratoire contre l'installation d'antennes 5G à Saint -Paulin, un projet de résolution sera préparé.

AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»

16. Aucune information n'a été donnée.

LOISIRS ET CULTURE

17. Il a été résolu à l'unanimité d'informer l'O.T.J. St-Paulin inc. : que la municipalité accueille favorablement la demande de prendre en charge un achat regroupé de verres réutilisables pour les différents organismes communautaires de Saint -Paulin et que la municipalité effectuera les démarches nécessaires auprès des fournisseurs et consultera les organismes et ceux intéressés pourront commander les quantités désirées.

18. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des bases de béton pour l'arche (parc Petit Galet) chez Les Bétons Bellemare inc., Louiseville au coût de 3 536,64\$ plus taxes.

AUTRES «LOISIRS ET CULTURE»

19. Aucune autre information n'a été donnée.

PAROLE AU PUBLIC

20. Monsieur Marc-André Lessard a fait part des projets sur lesquels il travaille :
- Protocole d'entente pour la confection de deux (2) fleurs géantes, qui seraient installées sur des terrains municipaux,
 - Négociation pour obtenir la cession des droits d'auteurs des arbres parasol;
 - Concept pour la municipalité, que les coqs deviennent l'emblème de la municipalité, les quartiers fleuris, etc.
21. La séance a été levée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2022 À 20H

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de des conseillères et conseillers Claire Boucher, Christine Leblond, Nicolas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le conseiller Jacques Frappier est absent. Le public se compose de cinq (5) personnes.
2. L'ordre du jour a été résolu l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 août 2022.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 septembre 2022.
6. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.

7. Il a été résolu à l'unanimité que ce conseil établisse le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2023.
8. Le dépôt des deux états comparatifs sera effectué lors de la séance d'ajournement du 19 octobre 2022.
9. Il a été résolu à l'unanimité de féliciter monsieur Simon Allaire pour sa réélection.
10. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser madame la conseillère Christène Leblond à suivre la formation : Règlementation et politiques publiques en matière du bien-être animal; formation offerte par l'Union des municipalités du Québec au coût de 85,00\$.

AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»

11. Les membres du conseil ont reçu une copie du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2023, ainsi que la lettre d'approbation de la proportion médiane et du facteur comparatif.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le budget 2023 de la Régie des services incendie regroupés de la MRC de Maskinongé tel que présenté et d'autoriser le paiement de la quote-part 2023 au montant de 157 812\$ soit 12,32%, en deux versements égaux de 78 906\$, le 1^{er} février et le 1^{er} juillet 2023.

AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»

13. Madame Isabelle Plante, directrice générale de la Régie a fait parvenir l'avis de changement du lieu pour les réunions de la Régie; les réunions se tiendront au siège social 2831 rue, Henri-Paul-Milot, Saint-Paulin.

TRANSPORT

14. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le 4^{ème} paiement à *Marcel Guimond et Fils inc. de Saint-Adelphe* concernant les travaux de réfection du Grand -Rang au montant de 1 029.22\$.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'informer l'entrepreneur *Marcel Guimond & Fils inc.* que la municipalité de Saint-Paulin ne peut accepter sa réclamation pour la hausse des prix des carburants et hausse des prix du transport en vrac pour la réalisation du projet de réfection du Grand -Rang.

16. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser les ajouts suivants au nouveau camion de voirie Chevrolet 2022 :

- barre de signalisation au coût de 449.95\$ plus installation et taxes chez *Attches Auto MG inc, Louiseville*;
- identification du camion aux travaux publics avec le logo de la municipalité au coût de 425\$ plus taxes chez *Carrosserie André Bellefeuille, Saint-Paulin*.

AUTRES «TRANSPORT»

17. Aucune autre information n'a été donnée.

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Samuel Gélinas Électrique inc, Saint-Paulin* pour le remplacement des quatre (4) luminaires au DEL au poste de suppression de la Grande Ligne au coût de 800\$ taxes en plus.

19. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer, pour l'année 2023, le contrat pour la collecte et le transport des déchets à *Services Sanitaires Asselin inc, Saint-Félix-de-Valois* pour 26 collectes au coût de 78 000\$ plus taxes. **Seulement les bacs réglementaires seront ramassés.**

20. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une pompe en réserve pour le réseau d'égout municipal. L'achat sera fait chez *MEI Assainissement, Trois-Rivières*, au coût de 1 505\$ plus taxes.

AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»

21. Des informations sont données sur la Société d'aide au développement des collectivités de Maskinongé concernant la formation *Écoconduite pour employés municipaux* ainsi que sur Energycycle qui invite les élus et directeurs à visiter leurs locaux, qui donne la liste des fermes qui sont intéressées à recevoir des feuilles d'automne en 2022 et annonce une rencontre concernant le budget et la tarification à venir le 12 octobre de 14h à 16h30 à Sainte-Ursule.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

22. Il a été résolu à l'unanimité d'informer l'Association des aidants naturels et aidantes naturelles du Bassin de Maskinongé «Mains tendres» et la Commission municipale du Québec, que ce conseil est favorable à la reconnaissance aux fins d'exemptions des taxes foncières pour l'activité exercée dans l'immeuble situé au 2501 rue Lafèche, Saint-Paulin si l'organisme en fait la demande.
23. Il a été résolu à l'unanimité de répondre à Mme Claire Camirand concernant sa demande d'un moratoire contre l'installation d'antennes 5 G à Saint -Paulin :
Les membres du conseil municipal sympathisent sincèrement avec vous ainsi qu'avec Mme Ngoc-Hiêu Dô Blanchette, pour les conséquences que vous subissez avec l'arrivée des technologies sans fil.
24. D'autre part, votre municipalité ne peut aller à contre-courant dans l'avancement technologique planétaire par contre, elle peut demander aux décideurs d'être plus vigilants pour faire en sorte qu'il y ait moins d'impact sur les gens, la faune, la flore et la planète en elle-même.
25. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder à Moisson Mauricie/Centre du Québec, l'aide financière demandée au montant de 1 075.20\$.

AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»

26. Aucune information n'a été donnée.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

27. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil accuse réception de la pétition reçue par la poste et signée par 26 personnes concernant la location à court terme des résidences secondaires – secteur Hunterstown. Cette pétition sera acheminée au comité qui sera formé pour étudier ce sujet.

AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»

28. Aucune autre information n'a été donnée.

LOISIRS ET CULTURE

29. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter que les travaux d'aménagement du sentier intergénérationnel, Parc du Petit Galet soit selon la base des taux horaires de la machinerie et non par contrat global. *Les Entreprises Brodeur et Lessard Ltée de Saint-Paulin* ont soumis une liste de prix horaire pour l'aménagement du sentier et le conseil a accepté.
30. Il a été résolu à l'unanimité de verser une aide financière de 20 000\$ à l'O.T.J. Saint-Paulin inc.

PAROLE AU PUBLIC

31. Mme Line Brodeur et Messieurs Dany Degrumelle et Éric Derôme ont fait différentes interventions concernant la location des résidences à court terme.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 19 OCTOBRE 2022 À 20 HEURES

32. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au mercredi 19 octobre 2022 à 20 heures.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 OCTOBRE 2022 À 20H

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde et Mario Lessard. La conseillère Annie Bellemare est absente. Le public se compose d'une (1) personne.
2. Il a été résolu à l'unanimité l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt, par le greffier -trésorier, des deux états comparatifs prévus au Code municipal du Québec.
4. Il a été proposé à l'unanimité d'accepter la répartition des surplus / déficits et des réserves pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.
5. Report des items 1.5 (Dossier Succession Raymond Bourassa) et 1.6 (Refinancement du 23 janvier 2023).

6. Il a été résolu unanimement de féliciter Mme Katà Makdissy -Warren, citoyenne de Saint-Paulin, pour sa nomination OptoÉcho, pour son disque «**TRANCESTRAL**» au Gala de l'ADISQ 2022. Le conseil la félicite aussi pour avoir remporté dernièrement le Prix **Betty -Webster** d'Orchestres Canada lequel est assorti d'un don de 1 000\$ à remettre à un organisme de son choix et l'honore pour son choix d'avoir remis le don au *Groupe de Tambour féminin Inuit*, du Labrador. Toutes nos félicitations!

AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»

7. Dépôt du bordereau sommaire de soumission du contrat pour les services professionnels en évaluation foncière octroyé à LBP, évaluateurs agréés par la MRC de Maskinongé pour les rôles d'évaluation 2023 à 2028, des municipalités de la MRC au montant de 4 669 799\$, plus taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. Il y a dépôt de la résolution du conseil municipal de Charette daté du 3 octobre 2022 qui de pouvoir finaliser une entente de partage de certains équipements de travail utilisés en espace clos.

AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»

9. Plusieurs documents ont été transmis aux membres du conseil de la part de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé. La conseillère du secteur signale qu'il y aura une assemblée du CA le 24 octobre 2022, pour le remplacement du camion incendie pour la caserne de Saint-Paulin.

TRANSPORT

10. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels d'architectes, fournie par *Hétu-Bellemare architectes inc*, Joliette pour le projet d'agrandissement du garage municipal. Les honoraires s'élèvent à 8 500\$ plus taxes.
11. Au niveau du Projet de Réfection du chemin du Bout -du-Monde, la firme *GéniCité* a procédé à l'analyse des 4 soumissions. Elle recommande la soumission de Marcel Guimond et Fils inc.

Les contrats d'acquisition des terrains nécessaires ne sont pas encore signés mais les propriétaires ont signé leur accord et se sont engagés à signer les contrats officiels.

12. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de réfection du chemin du Bout-du-Monde et de remplacement de cinq (5) ponceaux et faire la réfection de voirie à *Marcel Guimond et Fils inc., Saint-Adelphe* au montant de 2 859 968.98\$ taxes incluses.
13. Il a été résolu à l'unanimité, qu'après avoir pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale de retrancher 91 633\$ dans la programmation 1 (immeubles acquis de la fabrique) et d'ajouter ce même montant à la Programmation 2 (Réfection complète du chemin du Grand Rang).

AUTRES «TRANSPORT»

14. Aucune autre information n'a été donnée.

HYGIÈNE DU MILIEU

15. Il a été résolu à l'unanimité de confirmer à *Énergycycle* le nombre de bacs dont nous avons besoin soit 840 bacs roulants et 890 bacs de comptoir.

AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»

16. Aucune autre information n'a été donnée.

AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»

17. Concernant ce secteur aucune décision n'a été prise concernant l'item 5.1 Dossier église. Il y a eu dépôt d'une consultation du Centre de services scolaire de l'Énergie et d'une consultation de la Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

18. Dépôt de résolutions provenant du comité industriel de Saint -Paulin inc.

AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»

19. Concernant ce secteur, une lettre a été déposée, datée du 13 octobre 2022 et signée par monsieur François Vincent de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

AUTRES «LOISIRS ET CULTURE»

20. Concernant ce secteur, aucune discussion ou décision n'a eu lieu concernant l'item 7.1 Parc du Petit Galet.

PAROLE AU PUBLIC

21. Aucune intervention.

LÉVÉE DE LA SÉANCE

22. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 heures 10.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022 À 20H

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de des conseillères et conseillers Jacques Frappier, Christine Leblond, Nicolas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. La conseillère Claire Boucher a motivé son absence. Le public se compose de cinq (5) personnes.
2. L'ordre du jour a été résolu l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 septembre 2022.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 octobre 2022.
6. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.
7. Il y a présentation des comptes et il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
8. Tel que prévu à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil ont déposé la mise à jour de leur déclaration des intérêts pécuniaires.

9. Il a été résolu à l'unanimité d'affecter au fonds réservé, le montant de 3 500\$ pour les dépenses liées à la tenue d'une élection pour l'exercice financier 2023 et que cette somme soit puisée à même le fonds général de l'année 2023.
10. Il a été résolu à l'unanimité que le financement qui vient à échéance le 23 janvier 2023, soit refinancé le 19 janvier 2023 et d'y ajouter du nouvel argent, pour un financement total de 3 033 000\$.
11. Il a été résolu à l'unanimité que monsieur le maire Claude Frappier et monsieur le directeur général et greffier -trésorier Ghislain Lemay, soient autorisés à soumettre une offre de 1650\$ pour l'acquisition d'un immeuble de Saint-Paulin mise en vente sous contrôle de justice et qu'ils soient autorisés à signer la promesse d'achat auprès de François Tremblay, huissiers de justice à titre de vendeur. Si l'offre d'achat est acceptée, par le vendeur, le maire et le directeur général, greffier -trésorier sont autorisés à signer l'acte d'achat pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin.
12. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la liste des personnes endettées envers la municipalité telle que déposée par le greffier -trésorier. Celui-ci entamera les procédures pour la mise en vente de défaut de paiement de taxes par la MRC de Maskinongé qui devrait avoir lieu le 11 mai 2023. Un avis sera envoyé aux propriétaires des immeubles concernés.
13. Pour la préparation des prévisions budgétaires 2023, il y aura réunion de travail le samedi 26 novembre 2022 à 8h00. L'adoption du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 se fera le mardi 13 décembre 2022 à 19h00.
14. Il a été résolu à l'unanimité que le mandat du maire suppléant continue d'être de trois (3) mois et qu'il continue d'être nommé par rotation, selon la numérotation des sièges et que le maire suppléant soit autorisé, au besoin, à signer conjointement avec le directeur général ou la directrice générale adjointe, tout effet bancaire à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.
15. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité se dote d'un Plan de gestion des actifs municipaux et que, pour ce faire, il confère le mandat à monsieur Gilles Bergeron, comme inspecteur municipal et embauche pour l'assister et colliger les informations, monsieur Denis Gélinas, à raison de deux (2) jours par semaine au tarif horaire de 23\$, le tout, sous la supervision du directeur général et greffier -trésorier.

16. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité retienne la proposition du cabinet Bélanger Sauv  (acc s aux ressources juridiques) relativement   l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que d crite dans l'offre du 31 octobre 2022 pour un montant de 100,00\$ par mois, plus taxes et les d bours s, pour l'ann e 2023.
17. Il a  t  r solu   l'unanimit  que le conseil municipal accepte que les employ s d nent ensemble le 11 novembre 2022 (bureau ferm  au public pour jour f ri  de la Caisse) et que la municipalit  prenne   sa charge les frais du d ner.

AUTRES «ADMINISTRATION G N RALE»

18. Aucune autre information n'a  t  donn e.

S CURIT  PUBLIQUE

19. Il a  t  r solu   l'unanimit  d'approuver le r glement 2022-004 d cr tant l'achat d'un camion-citerne et d'une pompe rotative et d'un emprunt de 55 000\$, adopt , le 24 octobre 2022 par le conseil de la R gie des services d'incendie regroup s de la MRC de Maskinong .

AUTRES «S CURIT  PUBLIQUE»

20. Il a  t  mentionn  que le directeur incendie de la R gie, monsieur Claude Langlois, quitte son emploi,   la fin novembre 2022.

TRANSPORT

21. Il a  t  r solu   l'unanimit  que le directeur g n ral et greffier -tr sorier v rifi  avec un et/ou des propri taires   l'extr mit  du chemin de la Concession si une partie de leur terrain est disponible pour permettre de servir de vir e   l'entrepreneur responsable du d neigement des chemins municipaux. Si oui, le maire et le directeur g n ral et greffier tr sorier sont autoris s   signer conjointement une entente pour l'utilisation d'une partie de terrain avec le ou les propri taires. Si une entente est sign e permettant l'utilisation d'une vir e pour *Entreprise G.P.*, une modification sera apport e au contrat pour l'ajout d'une longueur additi nnelle du d neigement du chemin de la Concession.
22. Suite   un courriel de la Direction des programmes d'infrastructures d'eau, signalant qu'il serait pr f rable de reproduire int gralement le mod le de r solution du guide en  vitant d'identifier des co ts ou des travaux, il a  t  r solu   l'unanimit  d'abroger la r solution 328-10-2022 intitul e : TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX # 2 et de la remplacer par la r solution suivante 347-11-2022.

23. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitat, de la programmation de travaux version 4 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitat, le tout en respectant le guide.
24. Il a été résolu à l'unanimité d'acquiescer de madame Pierrette Baribeau les parcelles de terrain nécessaires pour les travaux de réfection du chemin du Bout -du-Monde. Les parcelles de terrain sont cédées gratuitement et les honoraires du notaire et de l'arpenteur-géomètre sont complètement à la charge de la municipalité. Le maire et le directeur général et greffier -trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'acquisition.
25. Il a été résolu à l'unanimité d'acquiescer de Ferme Fran-Claud inc., les parcelles de terrain nécessaires pour les travaux de réfection du chemin du Bout -du-Monde. Les parcelles de terrain sont cédées gratuitement et les honoraires du notaire et de l'arpenteur-géomètre sont complètement à la charge de la municipalité. Le maire et le directeur général et greffier -trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'acquisition.
26. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer à *GénéCité de Trois-Rivières*, le mandat de surveillance des travaux, pour le projet de réfection du chemin du Bout -du-Monde au montant 52 000\$, plus taxes.
27. Il y a eu dépôt du procès-verbal de la réunion no 1 (démarrage) tenue le 25 octobre 2022 à 9h00 concernant le projet de réfection du chemin du Bout -du-Monde.
28. Il a été résolu à l'unanimité de hausser le tarif de recharge, à compter du 1^{er} décembre 2022, à 2\$ par heure de recharge, facturée à la minute.

AUTRES «TRANSPORT»

29. Aucune autre information n'a été donnée mais les items 3.5 : Camion rouge et 3.6 : Demande de déneigement des trottoirs, ont été reportés.

HYGIÈNE DU MILIEU

30. Il a été résolu à l'unanimité **de demander** à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs; **de demander** à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet; **de demander** aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet; **de transmettre** une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre des Affaires municipales, à la FQM et à l'UMQ.
31. Il a été résolu à l'unanimité d'informer les contribuables concernés par les modifications apportées pour la collecte de déchets :
- Pour l'ensemble des contribuables, à partir du 1er janvier 2023, seulement les bacs réglementaires seront ramassés lors des collectes, rien ne sera ramassé à l'extérieur de ceux-ci;
 - Toutes les boîtes à ordures, de la municipalité, seront enlevées;
 - Pour les contribuables du chemin de la Concession, comme, il s'agit d'un chemin public, la collecte des déchets se fera désormais, en bordure du chemin, en façade des propriétés, pour tous les contribuables;
 - Pour les chemins privés, comme les boîtes à ordures seront enlevées, la collecte des ordures, sera faite, à l'avenir, en bordure du chemin public, le plus proche, donc un aménagement approprié devra être fait, par les contribuables en collaboration entre la municipalité et le propriétaire du chemin privé.
32. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité présente le projet : Plantation d'arbres comestibles à Saint-Paulin dans le cadre du Programmes «*Les arbres comestibles*» 2022, d'Arbres Canada et que le projet soit réalisé sur des terrains appartenant à la municipalité de Saint-Paulin.

33. Le conseil accuse réception d'une requête (pétition) signée par douze (12) personnes demandant à ce que leur propriété, sur le chemin de la Concession soit desservie par le réseau d'aqueduc municipal.

AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»

34. Des documents ont été déposés :

- Courriel daté du 28 octobre 2022 provenant **de L'équipe des redevances pour l'élimination**, Direction des matières résiduelles, Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ayant comme objet : Modifications au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles.
- **Énergycycle :**
 - Compensation pour collecte sélective – Provision à enregistrer et sommaire 2022.
 - Budget et tarification 2023 – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : Règlement de tarification, Quote-part pour la collecte sélective et le traitement des matières recyclables - Année 2023 : Saint-Paulin : 88 278\$, Quote-part pour la collecte et le traitement des matières organiques - Année 2023 : Saint-Paulin : 61 848\$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

35. Il a été résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal demandent aux décideurs supérieurs, d'être plus vigilants et plus sensibles, dans l'avancement des nouvelles technologies, de leur implantation, par des consultations, des études de spécialistes provenant de secteurs différents, etc., de sorte que celles-ci aient le moins d'impact sur les gens, la fibre, la faune et la planète elle-même. Copie de cette résolution sera transmise à nos députés fédéral et provincial afin de les sensibiliser et qu'à leur tour, ils puissent sensibiliser, leur gouvernement.

36. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Paulin profite du cadre de la Semaine nationale des personnes proches aidantes 2022, qui aura lieu du 6 au 12 novembre, laquelle a pour thème «Ensemble, cultivons l'humain» pour féliciter et remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps, de leur énergie, etc., auprès et pour les personnes, de leur entourage qui en ont besoin.

37. Il a été résolu à l'unanimité que ce conseil demande à la MRC de Maskinongé de modifier les travaux prévus au protocole d'entente signé avec la municipalité concernant le projet «Aménagement d'un balcon extérieur à l'Édifice municipal J.A.E. Laflèche, pour la pouponnière du centre de la petite enfance, dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS), pour l'ajout d'un escalier au balcon, pour la clôture du parc pour les poupons et pour la clôture pour l'agrandissement du parc pour les enfants des autres groupes d'âge.
38. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Paulin avise la Fabrique de la Paroisse Saint-Christophe qu'il lui assurera, comme depuis son acquisition, un lieu de culte mais sans toutefois lui attribuer un emplacement fixe.

AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»

39. Aucune information n'a été donnée.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

40. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil demande au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains.
41. Il a été résolu d'autoriser le directeur général et greffier -trésorier à allouer des heures additionnelles de travail au technicien à l'aménagement et à l'urbanisme pour effectuer des tâches qui ne relèvent pas de sa charge habituelle.

AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»

42. Dépôt de l'ordonnance donnée le 13 septembre 2022 en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* .

LOISIRS ET CULTURE

43. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la cotation de « *Aux jardins Pier-Eau* », Louiseville, pour la fourniture et la plantation d'arbres et d'arbustes au Parc du Petit Galet au montant de 31 921.00\$ plus taxes.
44. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la cotation de *Gloco inc.*, Montréal-Nord, pour la fourniture de graines de semence au Parc du Petit Galet au montant de 2 872.45\$ plus taxes.

45. Il a été résolu de mettre sur pause le projet d'achat regroupé de verres réutilisables pour les organismes communautaires.

AUTRES «LOISIRS ET CULTURE»

46. Par un courriel le directeur régional de la Mauricie, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitat, a informé le directeur général que le gouvernement du Québec contribuera financièrement au projet de partage des services d'une personne-ressource en loisirs.

PAROLE AU PUBLIC

47. M. Richard Brown pose une question concernant les milieux humides et sur la résolution adoptée par le conseil municipal à ce sujet, il signale avoir été témoin de bruit à la suite de construction dans le secteur. Il s'inquiète de la circulation, de plus en plus fréquentes, de bateaux à moteur sur la rivière.
48. M. Michel Pauzé demande au conseil municipal, de prévoir annuellement des collectes sur le territoire, pour les gros morceaux.
49. M. Marc-André Lessard fait une intervention concernant le compostage.

LEVÉE DE LA SÉANCE

50. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022 À 19H25

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 19h25 par monsieur le maire Claude Frappier, en présence de des conseillères et conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Christine Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. La directrice générale adjointe ainsi que madame Mylaine Beaudry assistent à la séance
2. Chaque membre du conseil renonce à l'avis de convocation et accepte de traiter les points suivants : 1- Réclamation de mesdames Chantal Archambault et Lyne Caron. 2- Départ à la retraite du directeur général et greffier -trésorier : embauche de son remplaçant et transition .

3. Il a été résolu de transférer la réclamation de mesdames Chantal Archambault et Lyne Caron au montant de 2 013.40\$ plus taxes, à notre courtier d'assurances, *Fonds d'assurance des municipalités du Québec*.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'engager madame Mylaine Beaudry comme directrice générale et greffière -trésorière pour la municipalité de Saint-Paulin. Sa date d'entrée en fonction sera vers le 1^{er} juillet 2023.
5. Il a été résolu à l'unanimité que monsieur Ghislain Lemay assumera son rôle de directeur général et greffier -trésorière jusqu'à l'arrivée de madame Beaudry et qu'il sera disponible pour assurer la transition pendant trois (3) mois.

PAROLE AU PUBLIC

6. Il n'y a pas eu d'intervention. Madame Mylaine Beaudry a remercié les membres du conseil pour leur confiance. Les membres du conseil lui ont souhaité la bienvenue, en signalant avoir hâte de travailler avec elle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

7. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

En cette période des Fêtes,
nous vous souhaitons santé,
bonheur et prospérité!
Puisse la magie des Fêtes,
combler vos désirs les plus
chers!





CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

par Camil Pelletier,
secrétaire

L'invitation vous est lancée de devenir membre du *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*. Le coût de la carte pour le membre régulier est de 25\$ par année ou 45\$ pour deux ans. Cette carte est renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit** le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club.

Les membres d'autres clubs peuvent se procurer une **carte Accès-Plus**, délivrée par le *Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin*, au coût de 15\$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

Prendre note des dates importantes suivantes :

8 novembre – Souper des anniversaires – Un souper en folie

13 décembre – Souper des anniversaires – Souper de Noël

10 janvier – Souper des anniversaires

Votre club compte présentement 245 membres incluant les membres extérieurs détenant une carte Accès-Plus de notre club.

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1977:

- Président : **Monsieur Irénée Bergeron**
- Vice-Président : **Monsieur Joseph Boucher**
- Secrétaire : **Madame Monique Lavallée**
- Trésorier : **Monsieur Germain Allard**
- Administratrice : **Mademoiselle Lucienne Dampousse**
- Administrateur : **Monsieur Louis-Georges Lafrenière**
- Administrateur : **Monsieur Adrien Arseneault**

Cette année le club a choisi de s'associer au **Party des guimauves** en contribuant à la décoration d'une guimauve. Cet œuvre a été une réalisation de madame Lise Bertrand.

Le 20 septembre s'est tenue l'Assemblée Générale Annuelle de votre Club. Voici les noms des personnes qui composent le conseil d'administration:

Présidente : Madame Lise Duhaime

Vice-Présidente : Madame Marie-Claire Picotte

Trésorière : Madame Lise Bertrand

Secrétaire : Monsieur Camil Pelletier

Administrateur : Monsieur Jules Picotte

Administrateur : Monsieur Marcel Frappier

Administrateur : Monsieur Michel Duhaime



De gauche à droite :

Marie-Claire Picotte,
Lise Duhaime,
Jules Picotte,
Marcel Frappier,
Michel Duhaime,
Lise Bertrand
Camil Pelletier

Des nouvelles sur les formations en informatique. Cette activité devrait se dérouler au printemps prochain. Nous souhaitons toutefois connaître, d'ores et déjà, votre intérêt pour ces formations : types d'équipements : téléphones portables, tablettes, ordinateurs ou types de formation : Internet, Word, Excel... Pour confirmer votre intérêt, communiquez au 819 268-5363.

BONNE FÊTE A TOI MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN

FÊTES EN JANVIER

01 Michel Arseneault
04 Sonia Chevalier
05 Paul Frappier
05 Claude Lessard
06 Françoise Lebeau-Pelletier
09 Céline Collard
10 Michel Frappier
10 Ghislaine Pratte
12 Hélène Pelletier
12 Roger Prévost
13 Henri-Jean Julien
15 Yves Arseneault
15 André-Yves Bergeron
17 Françoise Leblanc
18 Jacques Morneau
18 Michel Duhaime
23 Céline Pronovost
30 Aline Frappier

FÊTES EN FÉVRIER

04 Marie-Jeanne Béland
05 Isabelle Da Sylva
06 Françoise Pelletier
07 André-Paul Milot
08 Marcel Bergeron
09 Gilles Picotte
12 Nelson Lussier
14 Jacques Dubé
15 Daniel Brodeur
16 Michel Bergeron
17 Jeanne Bergeron
19 Claude Mélançon
19 Peter Van Den Bosch
25 Carmen Pellerin
28 Lucie Brodeur
28 Louis Lessard







Calendrier des collectes

Janvier 2023

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10 	11	12	13 	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 	25	26	27 	28
29	30	31				

Février 2023

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6	7 	8	9	10 	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21 	22	23	24 	25
26	27	28				



Joyeuses Fêtes!

Que cette période soit empreinte de douceur et de magie.
Et que votre année 2023 soit sereine et remplie des petits bonheurs de la vie.

Meilleurs vœux à vous et à tous ceux qui vous sont chers!

 **Desjardins**
Caisse de l'Ouest
de la Mauricie